

**VILLE DE SAINT-GENIS-LAVAL
COMPTE-RENDU
DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL,
DANS SA SÉANCE DU mardi 28 mai 2019**

(conformément à l'article R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

PRÉSENTS

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, François VURPAS(jusqu'au point n°8 inclus), Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS (jusqu'au point n°8 inclus), Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

EXCUSÉS

Marylène MILLET, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, François VURPAS à partir du point n°9, Anne-Marie JANAS à partir du point n°9, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Olivier BROUSSEAU, Bernadette PIERONI

POUVOIRS :

Marylène MILLET à Karine GUERIN, Isabelle PICHERIT à Pascale ROTIVEL, Marie-Paule GAY à Nicole CARTIGNY, Anne-Marie JANAS à Bernard GUEDON (à partir du point n°9), Yves GAVault à Christian ARNOUX, François VURPAS à Yves DELAGOUTTE (à partir du point n°9) Lucienne DAUTREY à Michel MONNET, Olivier BROUSSEAU à Mohamed GUOUGUENI, Bernadette PIERONI à Yves CRUBELLIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur Guillaume COUALLIER

La présidence de la séance est assurée par le Maire Roland CRIMIER.

La présidence est assurée par Yves DELAGOUTTE pour la délibération du point n°12 relatif au compte administratif.

La séance est ouverte à 19 h 00

1- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2018

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

2- ADMINISTRATION GENERALE

Compte rendu des décisions n° 2019 010 à 2019 015

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire et conformément aux dispositions des articles L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises dans le cadre de la délégation susvisée.
(2019 010 à 2019 015)

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

LE CONSEIL PREND ACTE

3- ADMINISTRATION GENERALE

Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement

Il est présenté au Conseil le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Concernant l'eau potable, la Métropole est l'autorité organisatrice garante dudit service public et est propriétaire du patrimoine composé des sites de captage, jusqu'aux 4 057 km de conduite.

Elle délègue l'exploitation de production et de distribution par le biais d'un contrat de délégation de service public, signé en 2015, à Eau du Grand Lyon, filiale de Veolia, qui s'est traduit par une baisse du prix de l'eau.

Concernant l'assainissement, la Métropole est propriétaire et gestionnaire du réseau composé des stations de relevage, déversoirs et conduites (3322km) jusqu'aux stations de traitements (12 dont 7 en régie).

Ainsi, au 1^{er} janvier 2018, le prix moyen de l'eau produite, distribuée et dépolluée est de 3,13€TTC/m³ avec : 1,8188€ pour l'eau potable (1,81 au 1/01/2017) et 1,3141€TTC/m³ pour l'assainissement, (1,2924 au 1/01/2017)

Ce prix reste inférieur au prix moyen de l'eau dans le bassin Rhône Méditerranée Corse (3,63 € TTC/m³) et en France (3,93 € TTC/m³).

Par ailleurs, en 2017, bien que le nombre d'abonnés ait augmenté (+0;79%), la consommation d'eau potable a baissé (-1,45%).

Concernant Saint-Genis-Laval, on note 5 393 abonnés pour l'eau potable et 5 166 abonnés assainissement.

Les faits marquants de l'année 2017 :

- la signature d'un nouveau contrat d'exploitation confié à la SAUR pour la station d'épuration de Saint Fons. Ce qui permettra notamment la remise à neuf de nombreux équipements critiques datant de 1977. De plus une valorisation énergétique inédite en France, à cette échelle, sera mise en place en récupérant la chaleur des fours d'incinération pour produire de l'électricité (13% de la consommation du site).
- le déploiement de 5 500 capteurs intelligents qui permettent de pré-localiser la position d'une fuite à distance, d'économiser 16 000 m³ par jour.

Concernant la Commune, on rappellera que dans le cadre de sa politique de développement durable, elle participe au rendement du réseau par la mise en œuvre de la récupération des eaux pluviales à la nappe phréatique et au sein des bâtiments communaux. Ainsi, 9 cuves de récupérations sont implantées d'une capacité de 430 m³ pour une économie d'eau estimée à environ à 600 m³.

Concernant le ruisseau de la Mouche, les Communes, les entreprises et les associations conjuguent leurs actions pour réhabiliter le ruisseau et faire connaître ce patrimoine naturel.

Le rapport annuel 2017 complet sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement est consultable sur le site de la Métropole www.grandlyon.com et la note d'information de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse expliquant l'usage fait de la fiscalité de l'eau est mis à disposition du public en mairie..

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel 2017 sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ainsi que de la note d'information de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse expliquant l'usage fait de la fiscalité de l'eau. Un exemplaire de chaque est mis à disposition du public en mairie.

LE CONSEIL PREND ACTE

4- ENVIRONNEMENT

Convention de délégation de gestion du plateau des Hautes-Barolles - Projet Nature 2019

Le site du plateau des Hautes-Barolles, désormais un lieu prisé, sur lequel se côtoient activités de loisirs, agriculture, biodiversité et patrimoine est donc inscrit depuis 20 ans dans le réseau des Projets Nature métropolitain comme dans celui des espaces naturels sensibles (ENS).

La Métropole étant compétente en matière d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager, il est proposé la signature d'une convention de délégation de gestion afin que la commune soit désignée "pilote du projet », réalise la programmation 2019 et soit remboursée par la Métropole, des frais engagés.

Cette programmation 2019 comprend, outre des travaux d'aménagements (plantation et gestion du réseau bocager, le plan d'aménagement et de gestion des mares, la création de lisières étagées (bois de Sacuny, bosquets de Pressin) ainsi qu'une étude de faisabilité de développement et de sécurisation du réseau de sentiers, un important programme d'animations pédagogiques auprès des scolaires et jeunes.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le programme d'actions 2019 du Projet Nature des Hautes-Barolles, son plan de financement et notamment le fonds de concours métropolitain correspondant et autoriser le Maire à signer la convention annuelle de délégation gestion et avenant annuel se rapportant au Projet Nature

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

5- ENVIRONNEMENT

Convention de partenariat avec les associations d'éducation à l'environnement retenues pour les animations pédagogiques du Projet Nature du plateau des Hautes-Barolles 2019-2020

Dans le cadre d'une convention de délégation de gestion avec la Métropole, la commune réalise et met en œuvre la programmation annuelle relative au projet nature et à ce titre coordonne notamment les actions d'éducation à l'environnement. Ainsi, depuis 2009, près de 500 demi journées d'animations pédagogiques ont été dispensées à quelques 4700 saint-genois, en majorité des enfants et adolescents.

Pour l'année 2019, le programme d'actions du Projet Nature des Hautes-Barolles, en particulier l'action n°14 vise le programme d'animations, **de sensibilisation et d'éducation** dans le but de créer des liens entre citadins et agriculteurs et développer une meilleure connaissance des uns et des autres.

Aussi, la commune de Saint-Genis-Laval a lancé un appel à projet en 2018 pour que des associations assurent cette mission. Huit associations ont été retenues par le comité de pilotage du Projet Nature.

Une convention de partenariat (dite convention d'objectifs) sera signée entre la Ville et chacune des huit associations sélectionnées.

Le montant maximum de la subvention globale à partager entre les huit associations est de 24 000 € TTC et couvrira l'ensemble des dépenses liées aux projets. A noter que la Métropole prend en charge à 100 % du montant TTC de ces animations.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le projet de convention de partenariat; autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec chacune des huit associations pré-citées.

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

6- COHESION SOCIALE

Programmation cohésion sociale 2019 - Contrat de Ville

Le contrat de ville 2015-2020 décline le projet de territoire développé au bénéfice de 2 quartiers inscrit dans le dispositif national politique de la ville : le quartier des Collonges et celui des Barolles. Il vise à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et le reste de la Commune, à améliorer le cadre de vie des habitants, à prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine et à favoriser l'égalité des chances.

A ce titre, les axes stratégiques suivants, définis par l'État et la Métropole, déclinés localement, ont été retenus :

1 - Rattacher les quartiers à la ville et les diversifier (renouvellement urbain, cadre de vie) : requalification des Barolles Tranche 2, gestion sociale et urbaine de proximité.

2 - Mobiliser les principales politiques publiques (insertion, médiation, accès au droit) : actions quant à l'insertion économique et l'accès à l'emploi, médiation citoyenne, lutte contre la fracture numérique, permanences d'aide aux victimes.

3 - Renforcer le lien social (développement social et culturel) : actions autour de la santé, de la parentalité, travail culturel avec les habitants autour de la biennale d'art contemporain de Lyon.

Ces trois axes devront tenir compte pour chacun, des objectifs de participation des habitants et de travail avec la Jeunesse.

Ils se déclinent dans une programmation qui compte 16 actions dont 8 déjà existantes et reconduites, une est étendue et 7 nouvelles actions sont initiées. L'enveloppe financière consacrée à ces actions par la ville s'élève à plus de 76 000€ et 228 000€ au titre des travaux d'investissement 2019. Outre la participation de l'État et la Métropole au financement de l'équipe projet politique de la ville, près de 20 000€ de subventions sont sollicités.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la programmation « Cohésion Sociale » 2019 , répondant aux objectifs ci-dessus.

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 32 voix Pour et 3 voix Contre**

Vote(s) Contre

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

7- ENSEIGNEMENT

Programmation Annuelle des Temps d'Activités Périscolaires 2019-2020

L'ambition de la Ville de Saint-genis-Laval est de construire et de proposer un parcours de réussite éducative pour les enfants et les jeunes Saint-Genois et de donner sens et cohérence aux diverses actions proposées par les services municipaux et les associations à destination des enfants, que ce soit pendant et hors temps scolaire.

Depuis 2014, des activités périscolaires variées sont proposées chaque soir aux enfants d'élémentaire des 3 groupes scolaires de la Commune de 16h30 à 17h30.

Aussi c'est environ 350 enfants par an qui bénéficient de ces TAP en maternelle et 700 en élémentaire et 35 associations ont collaboré aux activités.

Cette année encore les associations innovent dans leurs propositions d'activités culturelles, sportives, citoyennes...afin de favoriser curiosité, découverte et ouverture d'esprit et la programmation proposée s'élève à 78 288€ financés essentiellement par la ville.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la programmation 2019 des activités proposées, d'attribuer les subventions correspondantes aux porteurs de projet et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les documents y afférant.

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

8- CULTURE

Mécénat - Festival du Parc Beauregard

Le Festival de Beauregard (du 24 au 26 mai 2019) est devenu en quinze ans un temps fort incontournable de la saison culturelle saint-genoise. Si depuis l'origine les entreprises apportent leurs concours financier (en nature ou financièrement), depuis 2011, ce partenariat s'inscrit dans le cadre du mécénat.

Compte tenu du rayonnement, du caractère insolite de l'événement et du travail d'ouverture, de médiation et d'accessibilité pour tous les publics, le montant des dons, et le cercle des mécènes, n'ont cessé de croître au fil des éditions. et permettent de proposer une programmation plus ambitieuse, de mieux financer des mesures environnementales, d'organiser des actions culturelles en direction des publics spécifiques et cette année de proposer l'essentiel de la programmation en accès gratuit.

Pour cette année 2019, le mécénat financier attendu s'élève à 79 500€.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir accepter ces apports d'un montant de 79 500 € qui permettront de contribuer au financement de l'organisation du festival.

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 34 voix Pour, Abstention : 1.**

**Abstention :
François VURPAS**

9- CULTURE

Saison culturelle de la Mouche 2019 /2020

La saison 2019-2020 présente 20 spectacles pour 42 représentations .

Le premier événement de rentrée est volontairement rassembleur et grand public et l'ouverture de saison commencera avec le spectacle « La chorale publique » de la compagnie Label Z, en accès gratuit, sur le parvis de la Mouche le 22 septembre 2019.

La programmation reste pluridisciplinaire : théâtre, musique, cirque, danse, magie...

Pour tous les âges, elle s'adresse à tous les publics. Elle soutient des compagnies en création (résidences et compagnie associée) et participe aux événements phares de l'agglomération (Festival Lumières, Cirqu'à l'Ouest, Nuit d'une demoiselle, Les Utopistes...).

Différents projets d'actions culturelles (ateliers, rencontres-débats, levers de rideaux ...) sont mis en place autour de la programmation. En fonction de leur thématique, plusieurs spectacles donnent lieu à des liens spécifiques ou de partenariats avec des associations ou groupes spécifiques (services municipaux, CMA, Hôpitaux, établissements sociaux ...).

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir adopter la programmation de la saison culturelle 2019/2020 et autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 32 voix Pour, Abstention : 3.**

**Abstention :
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD**

10- FINANCES

Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières pour 2018

Au cours de l'année 2018, la Commune a décidé par délibération de procéder à la préemption du droit au bail commercial au 65 avenue Clémenceau et à l'acquisition du terrain bâti au 49 rue Guilloux. Par ailleurs, les cessions de l'impasse Thévenon et de la maison d'habitation au 13 avenue de Beauregard ont également été délibérées en 2018.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2018 et annexer ce bilan au compte administratif 2018.

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

11- FINANCES

Approbation du compte de gestion 2018

En comptabilité publique, le compte de gestion 2018 est le document qui retrace l'ensemble des débits et crédits de l'exercice 2018. Il correspond en quelque sorte au compte de résultat en comptabilité privée.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 et de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par Madame GRANGE, Comptable public - visé et certifié conforme par l'Ordonnateur - n'appelle ni observation, ni réserve de notre part et en conséquence l'approuver.

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 32 voix Pour, Abstention : 3.**

Abstention :

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

12- FINANCES

Vote du compte administratif 2018

L'exécution de toutes les dépenses et de toutes les recettes de fonctionnement 2018 permet de dégager un autofinancement de 2,46 M€. Ce dernier résulte de la différence entre les recettes totales constatées pour 21,23 M€ et les dépenses totales réalisées pour 18,78 M€.

Les dépenses de fonctionnement restent inférieures aux prévisions et se caractérisent par une nouvelle diminution des charges à caractère général de 11,6% par rapport à 2017.

Les recettes de fonctionnement progressent de 1,6% par rapport aux réalisations de l'exercice 2017. Cette évolution intègre des variations de certaines recettes à la hausse (impôts et taxes, produits exceptionnels), ou à la baisse (remboursements sur rémunérations, dotations et participations).

Le résultat dégagé en 2018 permet de financer l'intégralité des reports de fin d'année et de contribuer au financement des investissements programmés sur 2019

Les dépenses réelles d'investissement ont été exécutées à hauteur de 2,9 M€ en 2018. Ces dépenses sont composées du remboursement en capital des emprunts, des subventions d'équipement versées à des tiers ainsi que des crédits correspondant aux travaux et aux projets d'investissement réalisés en 2018.

Les écarts entre prévisions et réalisations se retrouvent essentiellement du fait de la déclaration sans suite de la première consultation relative à la réalisation de l'espace sportif couvert au Complexe Henri Fillot qui impacte logiquement l'exécution comptable en dépenses et en recettes au regard du principe d'équilibre des budgets locaux. La relance de la consultation a permis par ailleurs

de diminuer significativement les prix des offres des entreprises et d'aboutir à un coût global conforme à l'enveloppe budgétaire décidée précédemment.

L'endettement de la Ville reste inférieur à la moyenne des communes comparable et proportionné avec ses moyens.

L'exécution 2018 a ainsi démontré que le choix de la Ville de s'appuyer sur une maîtrise de ses charges pour maintenir la stabilité des taux communaux des impôts locaux tout en poursuivant le plan pluriannuel d'investissement et en respectant les engagements pris au titre du contrat municipal par la majorité municipale était la meilleure option pour Saint Genis Laval.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir voter le compte administratif 2018 de la Ville et de La Mouche, budget annexe.

Sous la présidence de Yves DELAGOUTTE, Le Maire étant sorti au moment du vote,

- **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -**
 - **Motion adoptée par 29 voix Pour, Abstention : 5.**

Abstention :

**Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET,
Gilles PEREYRON, Pascal BARD**

Elus n'ont pas pris part au vote :
Roland CRIMIER

13- FINANCES

Affectation du résultat définitif 2018

L'affectation prévisionnelle de résultat 2018 présentée au conseil municipal du 26 mars 2019 est confirmée par la présente délibération.

Après examen du Compte Administratif 2018, il apparaît un excédent de clôture de 2 459 068,90 € à la section de fonctionnement et un excédent de financement de la section d'investissement de 1 262 831,49 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir affecter le résultat de fonctionnement 2018 du budget principal Ville pour 2 459 068,90 € à la section d'investissement 2019 et l'excédent de financement d'investissement 2018 du budget principal Ville pour 1 262 831,49 € à la section d'investissement 2019 pour participer au financement des nouveaux équipements.

- **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -**
 - **Motion adoptée par 30 voix Pour, Abstention : 5.**

Abstention :

**Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET,
Gilles PEREYRON, Pascal BARD**

14- PERSONNEL COMMUNAL

Recrutement d'un chef de projet de la politique de la ville

Deux secteurs de la commune sont inscrits dans le dispositif Politique de la Ville (Collonges en QPV et Barolles en QVA).

Afin de poursuivre la réalisation des objectifs prioritaires pour la ville de Saint Genis Laval, à savoir ; rattacher les quartier à la ville et les diversifier ; Mobiliser les principales politiques publiques; Renforcer le lien social, la ville de Saint-Genis-Laval recrute un chef de projet politique de la ville.

Eu égard aux spécificités du poste, attaché à un dispositif contractuel d'État, il est proposé d'ouvrir ce poste au recrutement d'un agent non titulaire à temps complet pour une durée de trois ans.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à recruter un chef de projet non-titulaire pour un contrat de trois ans.

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -

Motion adoptée par 33 voix Pour, Abstention : 2.

Abstention :

Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

15- PERSONNEL COMMUNAL

Modification des dispositions d'aménagement du temps de travail

Les dispositions relatives à l'aménagement du temps de travail ont été votées par le Conseil Municipal à l'occasion de la réduction du temps de travail à 35h. Depuis, outre les évolutions sociétales, plusieurs modifications réglementaires ou précisions sont intervenues, de même « le rapport Laurent » sur le temps de travail dans la fonction publique, préconise-t-il 34 recommandations.

Aussi, la collectivité a souhaité se réinterroger sur l'aménagement du temps de travail. L'objectif à mener était d'obtenir, dans le respect de la réglementation, une meilleure adaptation du service public aux besoins des usagers ainsi qu'une meilleure qualité de vie au travail des agents.

C'est dans ce contexte qu'un groupe de travail composé d'élus, de responsables de services et d'agents représentatifs des différents corps de métiers présents au sein de la collectivité, a formulé, après une phase de diagnostic des pratiques et organisations des temps de travail services par services, un ensemble de modifications.

Ces dernières visent à une harmonisation du temps de travail à 1607h en supprimant les quelques régimes d'exception admis jusqu'alors, une simplification du nombre de cycles de travail : annualisation, 37h et 35h par semaine (3 au lieu de 5), une flexibilité plus importante dans l'organisation des horaires de travail, des précisions sur les heures supplémentaires tant dans leur décompte, indemnisation et/ou modalités de récupération ainsi que le nombre de congés annuels et RTT.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir adopter les dispositions relatives à l'aménagement du temps de travail et des modalités d'absences qui seront explicitées pour leurs mises en œuvre dans le règlement intérieur du temps de travail.

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

16- PERSONNEL COMMUNAL

Modification état des postes

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs pour prendre en compte le grade de la personne dernièrement recrutée suite à une mutation.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la modification au tableau des effectifs du personnel communal à savoir :la création d'un poste de technicien principal 2ème classe à TNC.

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35

**Fait à Saint-Genis-Laval, le 29/05/19
Le Maire de Saint-Genis-Laval
Roland CRIMIER**